



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, à 18 heures et 5 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 20 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

12 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Crouzal, Jacques Barraillé, David Arnal, Patrick Deramez, Ghislaine Minotti, Yoann Conte, Lise Raynaud, Madame Tiphonie Brau.

7 absents : Madame Sandrine Lafont qui a donné sa procuration à Madame Myriam Cros, Madame Yolande Calmel qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Monsieur Marc Zindel, Monsieur Hugues Saury, Madame Claire Antech, Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 12 sur 19

Total des membres représentés : 15 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 5 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et procède à la lecture de l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 7 avril 2025,

Point 2) Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Point 3) Création de postes au Service Technique,

Point 4) Instauration du permis de végétaliser,

Point 5) Reprise d'une concession au cimetière,

Point 6) Adoption du Règlement Intérieur du Cimetière,

Point 7) Adoption d'une prestation pour l'accompagnement dans les démarches au cimetière communal,

Point 8) Démission d'un Adjoint au Maire

Point 9) Questions Diverses

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Aucun membre ne s'étant manifesté à ce sujet, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 7 avril 2025,

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 7 avril dernier qui leur a été adressé lors de la convocation.

Madame Lise Raynaud précise qu'à son sens, il ne s'agit pas d'un procès-verbal mais d'un compte-rendu.

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

CONTRE : 3 ABSTENTION : 0 POUR : 12

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Point 2) Adoption du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 25 mars 2025 et a approuvé le rapport relatif à la modification des attributions de compensation dans le cadre de :

- La revalorisation de la compensation du transfert de taux mis en œuvre par suite de l'adoption du Pacte Fiscal et Financier,
- La participation des communes aux investissements portés en 2024 par Carcassonne Agglo sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Il est donc proposé à l'assemblée d'accepter la révision libre des attributions de compensation au titre de l'exercice 2025 et de fixer le montant de l'attribution de compensation 2025 à 599 704,38 euros.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 3) Création de postes au Service Technique,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des avancements de grades, un agent de la municipalité, actuellement agent de maîtrise, peut bénéficier de l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal.

En outre, un autre agent, actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe, peut bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Monsieur Le Maire ajoute que, dans le cadre des promotions internes, deux agents peuvent bénéficier du grade d'agent de maîtrise, l'un étant adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, l'autre étant adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 4) Instauration du permis de végétaliser,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite mettre en place le permis de végétaliser sur le secteur du centre ancien. Ainsi chaque propriétaire ou locataire qui aura l'accord au préalable du propriétaire, pourra demander le permis de végétaliser à la commune. L'intéressé devra compléter un formulaire de demande et présenter son projet. Cette démarche sera ensuite validée par les services techniques. Monsieur Le Maire précise que la commune s'engage à fournir le treillis, à effectuer la fosse de plantation et fournira les plantes.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique sur ce sujet se tiendra en mairie le 5 juin prochain et précise que nous avons reçu sur ce point la question écrite suivante de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal :

« Je ne comprends pas la notion de mise en place du permis de végétaliser sur le secteur du centre ancien ; car tout propriétaire de cette zone foncière a parfaitement le droit de végétaliser sa parcelle. Pour exemple, un bâtiment recouvrant 100% d'une zone cadastrale peut déposer un permis de démolir et le transformer en jardin »

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry Brach, Adjoint aux travaux qui répond qu'il ne s'agit pas de végétaliser les parcelles mais la partie publique située au ras des habitations, et ce, dans un premier temps, uniquement pour le centre ancien. Une distribution de flyers a été effectuée pour les administrés concernés.

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande si certains ne pourraient être amenés à demander une extension de leur portail par exemple.

Monsieur Le Maire répond qu'il ne s'agirait plus là de végétalisation mais d'urbanisme et précise que les plantes ont été sélectionnées et que leur choix est subordonné à des conditions d'ensoleillement ou d'ombrage.

Madame Lise Raynaud demande ce qu'il advient s'il n'y a plus d'entretien.

Monsieur Le Maire précise que les administrés intéressés devront signer une charte d'engagement et que toutes les modalités seront communiquées lors de la réunion prévue le 5 juin.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Reprise d'une concession au cimetière,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une personne ayant acquis une concession au cimetière communal en 2023, souhaite la rétrocéder à la commune : Il s'agit de l'emplacement n°1003 acquise pour la somme de 400 euros, répartis pour les deux tiers à la commune et pour un tiers au CCAS.

Il sera réglé à la personne uniquement la part concernant la commune, à savoir 267 euros.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 6) Adoption du Règlement Intérieur du Cimetière,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Municipalité souhaite actualiser le règlement intérieur concernant le cimetière. Nous avons reçu sur ce point une question écrite de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« Quels sont les points que la municipalité souhaite actualiser sur le règlement intérieur du cimetière et ne doit-elle pas en discuter avec ses administrés avant son vote pour en connaître les opinions ? »

Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, demande s'il est possible d'avoir un exemplaire du nouveau règlement.

Monsieur Le Maire rappelle que, comme déjà précisé lors de précédents conseils municipaux, nous avons entrepris d'effectuer un travail de recensement des concessions en vue de nous mettre en conformité avec les réglementations en vigueur sur les noms des personnes inhumées mais également sur les dimensions des concessions, les espacements des allées et les numérotations. Il y a lieu en outre d'effectuer une mise à jour pour la durée des concessions qui est proposée pour 50 ans.

Monsieur Le Maire explique qu'en dehors de ces mises à jour, le règlement en lui-même ne change pas. Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4 POUR : 11

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 7) Adoption d'une prestation pour l'accompagnement dans les démarches au cimetière communal,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la municipalité souhaite être accompagnée dans les démarches de recensement et mise à jour des concessions par le Groupe Elabor dont les prestations s'élèvent à 12 426 euros hors taxe.

Monsieur Le Maire précise que nous avons reçu une question écrite sur ce point de la part de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« Avez-vous fait appel à candidature pour l'accompagnement ? Une seule proposition ne permet pas de comparer la valeur prix de la prestation. »

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023, la commune travaille avec ce prestataire et qu'il s'agit d'un devis complémentaire à la prestation initiale. Monsieur Le Maire précise, en outre, que nous avons eu des réunions sur ce sujet avec les communes voisines qui avaient retenu cette entreprise spécialisée et compétente en la matière,

Monsieur Le maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 8) Démission d'un Adjoint au Maire

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Marc Zindel de son mandat d'Adjoint au Maire et du Conseil Municipal et que ce dernier doit se prononcer sur :

- le maintien ou pas du nombre d'adjoints,
- en cas de maintien des 5 adjoints, l'élection d'un nouvel Adjoint.

Dans les deux cas, le tableau du Conseil devra être modifié.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne souhaite pas maintenir le poste de 5^{ème} adjoint et donc rester à 4 jusqu'à la fin du mandat..

A la question écrite de Monsieur Yoann Conte, relative à la démission de Monsieur Zindel de son statut d'Adjoint et, ou de Conseiller Municipal, Monsieur le Maire répond que sa démission concerne les deux statuts.

Madame Lise Raynaud s'étonne du délai de réponse de Monsieur Le préfet concernant cette démission et demande à avoir connaissance de sa réponse écrite.

Monsieur le Maire en prend note et l'informe que cette réponse lui sera adressée.

Monsieur Le Maire soumet sa proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 9) Questions Diverses

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu deux questions écrites de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

- 1) « De nombreuses personnes m'ont demandé quand recommencera le chantier de l'aménagement du Vigné, car ils ont perdu les ombrages des arbres et commencent à avoir plein de poussière de terre sur leur maisons. »

Monsieur Le Maire répond que d'après le SIC (Syndicat Intercommunal de Cylindrage), ces travaux doivent reprendre au mois de juin.

- 2) « Avez-vous avancé pour la mise en place de miroirs au niveau de l'entrée du lotissement Les Pins 1 et 2 ? »

Monsieur Le Maire répond que suite à l'intervention de notre prestataire, il s'avère qu'il n'y a pas lieu de placer de miroirs sur ce secteur, la zone étant placée de part et d'autre en limitation de vitesse à 30 km à l'heure.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 31 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 2 JUIN 2025.

Fait à Rieux-Minervois, le 26 MAI 2025

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

